

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme :

Les directeurs de santé publique plaident en faveur d'un réseau de la santé et des services sociaux sans fumée

Québec, 20 août 2015. « Afin de mieux protéger l'ensemble de la population des méfaits de la fumée de tabac, la Loi sur le tabac devrait inclure des dispositions visant à rendre sans fumée les établissements de santé et de services sociaux, à l'exception des CHSLD » a déclaré le Dr Richard Massé, directeur régional de santé publique de Montréal, à la Commission de la santé et des services sociaux qui étudie le projet de loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Le Dr Massé représente avec les Drs François Desbiens et Isabelle Goupil-Sormany, l'ensemble des directeurs régionaux de santé publique (DRSP) qui ont appuyé dans un mémoire commun le projet de loi tout en proposant certains amendements.

Lutter contre le tabagisme, une priorité de santé publique

Les DRSP rappellent que la province compte encore 1,4 million de fumeurs. La moitié de ces fumeurs sera emportée par une maladie reliée au tabagisme actif et passif. En effet, chaque année, la fumée de tabac cause le décès de plus de 10 000 Québécois. Le tabagisme est responsable de nombreux problèmes de santé à toutes les étapes de la vie : faible poids à la naissance, mort subite du nourrisson, maladies respiratoires et cardiaques, nombreux cancers.

Soutenir un réseau sans fumée

Dans leur mémoire, les DRSP suggèrent d'interdire les chambres fumeurs et les fumeurs dans l'ensemble des établissements, à l'exception des CHSLD où des fumeurs pourraient être aménagés. « Le projet de loi actuel maintient la possibilité pour les CHSLD, les centres jeunesse et les centres de réadaptation, par exemple, d'offrir jusqu'à 40 % de chambres fumeurs, ce qui peut exposer les autres personnes hébergées, les employés et les visiteurs à la fumée de tabac et augmente le risque d'incendie » a expliqué le Dr François Desbiens, directeur régional de santé publique de la Capitale-Nationale. Pour accompagner la transition vers un réseau sans fumée, les DRSP jugent incontournable la mise en place par tous les établissements de programmes de soutien à l'abandon du tabagisme.

Protéger davantage la population

Les DRSP soulignent l'importance d'adopter les mesures déjà présentes dans le projet de loi qui visent à interdire de fumer dans les voitures en présence de mineurs de moins de 16 ans et sur les terrasses des restaurants et des bars. Afin de protéger davantage la population, les DRSP proposent d'ajouter plusieurs mesures comme l'interdiction des salons de cigares ou de pipe à eau (chicha) et des abris pour fumeurs. Pour limiter l'exposition des enfants à la fumée de tabac dans l'environnement, les DRSP considèrent que les terrains de jeux qui leur sont réservés devraient également devenir des lieux sans fumée.

Assujettir la cigarette électronique à la loi

Le projet de loi actuel prévoit assujettir la cigarette électronique à la Loi sur le tabac, une disposition qui répond aux préoccupations des DRSP. « Face aux incertitudes concernant ses effets sur la santé, ainsi qu'à l'engouement qu'elle suscite auprès des jeunes, le principe de précaution doit s'appliquer en ce qui concerne la cigarette électronique. Le fait de la soumettre à la Loi sur le tabac contribuera à en limiter l'accès auprès des jeunes et l'usage dans les lieux où il est interdit de fumer » a indiqué la Dre Isabelle Goupil-Sormany, directrice régionale de santé publique de la Mauricie et du Centre du Québec.

Interdire les saveurs, incluant le menthol

Les DRSP appuient l'interdiction de l'aromatisation couvrant toutes les saveurs, incluant le menthol, pour tous les produits du tabac. En effet, les saveurs ajoutées aux produits du tabac favorisent selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) l'initiation des jeunes au tabagisme. À titre d'exemple, une enquête réalisée au Québec en 2012-2013 a révélé que parmi les jeunes des secondaires 3 à 5 qui fumaient tous les jours, près de la moitié consommaient des cigarettes au menthol.

Augmenter le prix des produits du tabac

L'augmentation des taxes sur les produits du tabac est reconnue par l'OMS comme la mesure la plus efficace pour réduire le tabagisme tant chez les jeunes que chez les adultes. Dans le contexte où le Québec est la province où les cigarettes sont les moins coûteuses, les DRSP rappellent au gouvernement provincial l'importance d'augmenter la taxe sur les produits du tabac, même si cette mesure ne relève pas de la Loi sur le tabac.

Favoriser la santé par des politiques adaptées

Les DRSP ont pour mandat d'identifier les menaces à la santé de la population et de voir à la mise en place de mesures nécessaires à sa protection. Elles travaillent notamment à l'adoption de politiques aptes à favoriser la santé et le bien-être de la population. Les DRSP oeuvrent dans les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Pour consulter le mémoire des DRSP : <http://ciusss-centreestmtl.gouv.qc.ca/index.php?id=15249>.

-30-

Information : Monique Guay
Adjointe à la P.-D.G.
CIUSSS Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal
514-762-2777, poste 53291

Relations médias : Marie Pinard
Direction régionale de santé publique
CIUSSS Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal
514-528-2400, poste 3471
mpinard@santepub-mtl.qc.ca